REGULARISATION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET APPROBATION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX (PPRN)

Enquête publique

Certificat d'affichage de l'avis d'enquête

Le Maire de la commune de certifie que l'avis d'enquête relatif à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet susvisé, a été publié par voie d'affichage aux emplacements réservés pour les communications officielles, 15 jours au moins avant le début de l'enquête, soit à partir du:

et maintenu pendant toute la durée de celle-ci.

Fait à:

le

Le Maire,

Ce Certificat est à renvoyer à la Préfecture à l'issue de l'enquête publique + Délibération Conseil Municipal